

SOCIOLOGIE RURALE

Introduction :

La sociologie **rurale** est une branche de la sociologie générale, sa spécificité consiste à se limiter à l'examen des **structures sociales** et du genre de culture qui existent dans le milieu rural.

Le domaine rural comprend tous les types de systèmes sociaux tels que les associations, groupements, institutions, propres au monde rural.

Elle comprend l'étude des fonctions, des changements et des tendances ainsi que les structures sociales.

L'adoption de procédés de culture, la recherche et l'innovation sont à la base de l'analyse sociologique utile à la promotion des zones rurales.

La sociologie rurale se propose d'étudier la réalité sociale dans sa totalité et ayant pour objet les groupes et les institutions nés de la vie des groupes, leurs structures et leurs rapports.

I- **Objet de sociologie rurale :**

H. Mendras, met en évidence l'originalité du monde rural à partir de quatre caractéristiques :

- **un espace limité**, de faibles dimensions relativement autonomes par rapport à la société globale ;

- **une spécificité économique** marquée par la prédominance des activités agricoles et la confusion famille / entreprise, à travers l'exploitation agricole familiale ;

- **de relations d'inter-connaissance** : les habitants du village se connaissent, certaines relations sont rituelles et fortement prévisibles ;

- **la stabilité des relations sociales** : la tradition joue un rôle important dans les pratiques socio-économiques.

Au **XXe siècle**, les questions rurales présentent plus d'ampleur et de gravité. Ce qui attira l'attention sur les œuvres de sociologues américains à commencer par les pays compris dans l'aire anglo-saxonne et germanique, **Pays-Bas, Scandinavie**.

Un facteur de ce développement rural fut l'organisation de rencontres entre chercheurs sur le plan européen.

En 1957 eut lieu à **Bade Godesberg** (Allemagne) à l'initiative des Nations-Unies (FAO, BIT) une Conférence européenne de la vie rurale prévue **en 1939** et n'a pu se tenir pour cause de guerre.

A la fin de la même année, le **Pr. Hoftee** de l'université agronomique de **Wageningen** (Pays-Bas) posa la première fondation de la **Société Européenne de Sociologie Rurale**, qui, depuis **1958**, tient ses assemblées tous les ans.

PAYS	ANNEES
Oslo	1960
Autriche	1962
Dijon	1964
Maynooth	1966
Enschede	1968

Le premier Congrès Mondial réunit sociologues ruraux d'Europe et d'Amérique. Depuis lors, la société européenne s'est encore réunie à Maynooth en **Irlande en 1966**.

Les principaux travaux sont publiés dans « **Sociologies Rurales** » revue de la Société Européenne de Sociologie jusqu'à nos jours.

II- L'Apport des autres sciences sociales :

Les sociologues sont de plus en plus nombreux à entrevoir la nécessité d'une théorie sociologique générale, on s'intéresse de plus en plus à la « sociologie humaniste » et aux études interdisciplinaires.

La conception durkheimienne de la sociologie « Étude scientifique des faits sociaux. Est considéré comme fait social « toute manière de faire, fixée ou non, susceptible d'exercer sur l'individu une contrainte extérieure ». Présuppose :

- l'individu naît de la société et non l'inverse ;
- chacun d'entre nous croit n'obéir qu'à lui-même, alors qu'il est jouet des forces collectives ;
- la conscience collective, c'est-à-dire « l'ensemble des croyances et des sentiments communs à la moyenne des membres d'une société » forme un système déterminé qui a sa vie propre ;
- expliquer un phénomène social, c'est en rechercher la cause efficiente (déterminisme, conditionnement). (C.F. l'article de Durkheim : « Sociologie et sciences sociales » : De la méthode dans les sciences, Alcan, 1928, p. 307-333).

Principales subdivisions :

Morphologie sociale
(Substrat)

- Territoire (étendu, localisation...)
- Population (caractéristique, volume, densité...)

Physiologie sociale
(Manifestations)

Sociologie religieuse
Morale
Juridique
Economique
Linguistique
Esthétique

Sociologie Générale
(Synthèse)

On distingue :

A- La géographie (déterminisme géographique)

Courant de la sociologie selon lequel le développement de la société dépendrait directement des conditions géographiques (climat, sols, cours d'eau, etc.), ce qui implique une conception naturaliste de l'histoire.

L'idée selon laquelle les conditions naturelles jouent un rôle déterminant dans la vie de la société avait déjà été avancée par certains penseurs de l'Antiquité, tels que Platon et Aristote.

En tant que courant, le déterminisme géographique est apparu au **XVIII e siècle** (avec **Montesquieu**), il joua un rôle progressiste dans la lutte contre l'idéologie féodale et religieuse pour laquelle les phénomènes sociaux sont prédéterminés par Dieu. Au milieu du **XIXe Siècle.**, il subit l'influence de (**H. Buckle, K. Ritter, Metchnikov**, etc.).

Chez **Buckle**, le déterminisme géographique sert de justification aux inégalités sociales et à l'expansion coloniale. La théorie de Metchnikov soutenait que la société évolue inévitablement du despotisme à l'anarchie.

La géographie se présente comme un préambule à la recherche en sciences sociales :

l'apport des géographes se situe « au seuil de toute recherche de morphologie sociale » et plus précisément de sociologie et d'économie, c'est lui qui fournit le cadre aux autres études disciplinaires et thématiques.

Ainsi, « le caractère incontournable des travaux de monographies locales, des synthèses régionales » se présente comme de « répertoires indispensables » qui sont à la base de l'investigation géographique.

Dans le cadre d'un travail systématique de réhabilitation des « **indigènes** » et des cohérences socio-politiques et techniques des communautés rurales, d'illustrer une problématique de « **l'efficacité agraire** », fondée sur l'observation attentive des pratiques culturelles et des techniques d'encadrement social : **encadrement rural et vulgarisation, aménagements fonciers, identification des unités sociales pertinentes (Logiques paysannes, potentialités des sociétés rurales)** et à décrire la permanence dans le court, moyen et long terme.

La thèse de G. Sautter (« **De l'Atlantique au fleuve Congo, une géographie du sous-développement** ») incarne la compréhension des rationalités des producteurs et des populations préconisées au début des années **1960**, on passe à celles des déséquilibres et des fragilités des systèmes de production, avant de mettre prioritairement l'accent sur « Les situations de crise, de rajustement, de mutation », et, pour ce thème d'étude, sur la dynamique des terroirs surpeuplés : dégradation et réaffirmation des crises multifformes des systèmes agraires, remèdes et parades mis en œuvre face aux nouvelles contraintes.

P. Gourou, « **L'Afrique tropicale. Nain ou géant agricole ?** » Dénonce le « scandale géographique de l'absence d'intensification dans l'Afrique tropicale pluvieuse », il ne s'agit plus d'illustrer la capacité d'adaptation des hommes à la nature dans un milieu hostile mais de révéler, au nom des « **Tropiques Comparés** », l'absence d'« aménagement des techniques d'encadrement » en Afrique.

B- L'approche socio-politique :

Une recension sommaire des principales analyses sociales d'origine politico-syndicale du tiers-monde montre qu'elles relèvent toutes de courants idéologiques. Le fait est normal mais il est aggravé par le sous-développement, la dépendance de et l'urgence des situations sociales. Plus l'acuité des conjonctures est grande, plus les analyses se radicalisent de natures contradictoires.

On peut ainsi distinguer, dans chaque aire géopolitique du tiers-monde, des périodes où prévalent des principes politiques, économiques et sociaux adaptés a priori et qui déterminent l'orientation des analyses sociales.

Une Typologie des sociétés politiques.

C'est la sociologie et l'anthropologie politiques qui dominent les travaux et permettent aux chercheurs de traiter adéquatement les processus politiques des pays du tiers-monde en termes spécifiques et non en référence à des modèles extérieurs (**F. Bourricaud** ; **J. P. Lavaud**). Il est significatif que le thème de la « **citoyenneté** », lié aux travaux sur les secteurs informels (**B. Lautier**) et la sécurité alimentaire (**A. K. Sen**), soit devenu aujourd'hui un des objets majeurs des études sociopolitiques.

On distingue :

1. La bande :

Elle constitue une unité de taille restreinte, démographiquement limitée à un certain nombre de familles d'origines différentes et occupant un territoire commun où elles pratiquent généralement, d'une façon plus ou moins nomade, la chasse, la pêche, la cueillette. Ce type de groupement est souvent peu durable et la composition varie selon les époques et les possibilités d'activité économique.

Aucun chef ni aucune institution n'unifie les bandes d'un même groupe ethnique et seuls quelques leaders, chasseurs, guérisseurs, peuvent apparaître d'une façon éphémère.

Les Esquimaux, les Pygmées de l'Afrique centrale, certains groupes d'Indiens d'Amazonie sont les meilleurs exemples de ce type de société.

2. Les organisations segmentaires et lignagères :

Egalitaires aussi, elles reposent essentiellement sur la solidarité à l'intérieur du groupe de parente qui, qui est la seule unité assurant la protection de l'individu. Ces organisations connaissent souvent un état conflictuel endémique, et les groupes sont obligés d'entretenir entre eux, pour leur défense, des réseaux d'alliance fondés sur la proximité familiale.

-Les organisations lignagères sont des groupes de descendance qui constituent une véritable unité de solidarité pouvant s'établir sur plusieurs générations et réunissant ainsi un nombre important de personnes apparentées.

L'autorité y est exercée par les chefs de lignage ou Aïnes, entourés de conseils d'Anciens, ceux-ci étant les chefs des branches collatérales (cf. schéma ci-dessous).

3. Les sociétés segmentaires :

Elles ne constituent pas de véritables lignages, en ce sens que des scissions s'y opèrent au bout de deux ou trois générations. L'unité de solidarité est représentée par un sèment de ce lignage, lui-même en opposition virtuelle avec le segment voisin. Pour reprendre le schéma précédent, dans un système segmentaire, les descendants de A formeront une unité pouvant être appelée à s'opposer à B, mais en revanche ils seront amenés à s'allier si un litige oppose A ou B ou l'un de leurs descendants à C ou D ou l'un de leurs descendants.

*Dans ce système, les conflits entre proches sont très rapidement résolus, en revanche ils peuvent se transformer en vendettas (Blood feud), avec éventuellement mort d'hommes, si le groupe forme des quatre familles, par exemple, a affaire à des adversaires dont le degré de parente est beaucoup plus éloigné. Comme le dit Evans-Pritchard, « Fission et Fusion sont deux aspects du même principe segmentaire » et elles opèrent de façon à la fois contradictoire et complémentaire (« **Les Nuer** », in *African Political Systems*, p. 284).*

Les Nuer du Soudan et les Tir du Nigeria ont été jusqu'à présent les illustrations de ces systèmes présentes.

Que le système soit segmentaire ou non, il peut aussi s'unifier au sein de la tribu, unité d'intégration qui tend alors à transcender les groupes de parente et à imposer des formes de solidarité à un niveau supérieur à la famille, ou le rôle des Anciens prépondérant.

4. Les sociétés stratifiées :

Elles expriment une spécificité politique plus marquée, quand apparaissent des institutions visant le maintien de l'ordre, l'organisation économique, etc. Le pouvoir s'individualise partiellement et tend à devenir héréditaire. La centralisation à l'échelon local du village, de la région ou même de la société globale qu'est l'ethnie, se renforce.

Les ethnologues s'accordent à distinguer les « chefferies » des « Etats » :

5. La chefferie :

Présente des dimensions territoriales relativement faibles, ou le pouvoir politique reste mal assuré, l'existence d'un régime de dévolution généralement héréditaire. L'appareil administratif et judiciaire y est peu développé et s'appuie sur l'entourage ou la clientèle du chef. Enfin, l'unité du territoire, précaire, risque d'être remise en cause au cours des compétitions politiques.

C- Le Droit :

Selon H. Lévy-Bruhl, « ensemble des règles obligatoires déterminant les rapports sociaux imposés à tout moment à la collectivité à laquelle on appartient ». Différentes sources : **coutume, loi, traité, doctrine, religion**.

Des juridictions spécialisées, une codification propre à chaque domaine : droit civil, pénal, commercial, constitutionnel, administratif public, privé, etc.

Le droit est fixe dans un système de normes, de règles établies ou sanctionnées par le pouvoir d'Etat. La spécificité des normes juridiques tient au fait que leur exécution est assurée par la force coercitive de l'Etat. Dans les sociétés dites « **traditionnelles** », la modernisation rapide et profonde des structures sociales et des comportements « **coutumiers** » passait nécessairement par la mise en place d'un cadre légal inspiré du droit occidental incarnant les nouvelles valeurs, désormais écrites et codifiées. Entre la volonté de l'Etat et le nécessaire consensus des citoyens, diverses voies médianes « **d'indigénisation** » du droit ont été pratiquées pour réduire l'écart entre, d'un côté un droit moderne idéalisé mais bafoué, et de l'autre, des pratiques et des usages variables selon les lieux et les communautés au sein d'un même Etat. En plus, le réalisme a dû prévaloir pour tenir compte tout d'abord de l'impuissance à faire appliquer la loi (qui commence par la formation et l'information de ceux qui sont appelés à la dire, l'accès aux textes légaux) et du fait que des pans entiers de l'activité sociale dans le domaine de la production, des relations sociales, échappent à tout encadrement étatique (économie informelle, auto-formation...).

La réflexion juridique participe pleinement au débat général sur les politiques de développement « **provoqué** », le choc des valeurs de civilisation, le respect des identités et des formes indigènes de régulation des rapports sociaux, la définition des situations d'« **anomie sociale** » (cf. R. Verdier, éd.,

*La Vengeance, Paris, Cujas, 4 vol., 1980-1984). Mais paradoxalement, alors même que la souplesse et la flexibilité s'imposent à ceux chargés de faire et de dire le droit (on parle ainsi de « **cadastre progressif** », pour assimiler les pratiques traditionnelles qui dans les campagnes par exemple, servent à éviter les différends fonciers entre paysans), ce sont désormais les sujets de la « **société civile** » qui semblent revendiquer l'affirmation d'un Etat de Droit et le respect des droits universels (comme les droits de l'homme ou les proclamations des organismes internationaux), au -delà des différences sociales et des appartenances raciales ou confessionnelles.*

D- Histoire :

En ce qui concerne l'histoire, elle consacre l'essentiel de ses efforts à l'analyse des phénomènes historiques, métropolitains.

Deux tendances peuvent être schématiquement dégagées :

- ***La première** s'attache à rétablir la dimension historique des continents colonisés. Il s'agit pour l'essentiel de reconstituer l'histoire des Etats, des établissements humains, des circuits d'échange, afin d'établir, à partir de la succession des civilisations et des empires, les étapes du « **progress** ».*
- ***La seconde** s'inspire des schémas dépendistes. Il alors de réévaluer le bilan de l'histoire coloniale, d'apprécier l'impact du choc colonial sur les sociétés et les différents processus d'involution qu'il a pu déclencher.*

*De nombreux travaux s'intéressent à l'émergence des mouvements nationalistes et révolutionnaires. La geste des soulèvements paysans y sera privilégiée dans le droit fil des approches tiers-mondistes qui, de la Chine Populaire à Cuba en passant par l'Algérie, théorisent les particularités et les conséquences de ces révolutions populaires. C'est l'histoire des « **masses** » (au sens propre et figuré du mot) et des « **classes** », appréhendées à travers les grands agrégats des catégories socio professionnelles forgées pour et par les classements statistiques ou leur « **mission historique** ».*

L'apport spécifique des historiens consiste pour l'essentiel à souligner la nécessité d'une vision historique globale de la dynamique des trois continents et des événements qui s'y déroulent.

III- L'Écologie sociale :

(Du grec Oikos = maison, habitat et Logos = science, étude). En biologie, branche qui étudie les rapports des êtres vivants entre eux et leurs rapports avec le milieu.

Le terme **écologie** fut introduit en 1866 par **Haeckel**. L'écologie contemporaine explore la structure du monde organique : **populations, biocénoses, biogéocénoses**, ainsi que l'ensemble de la **biosphère**.

Par ailleurs, l'écologie sociale est une branche du savoir qui étudie les différents aspects de l'interaction entre la société et la nature (dans ce sens on parle aussi parfois d'écologie de l'homme, d'écologie globale, etc.).

A l'époque de la révolution scientifique et technique, l'osmose entre l'homme et la nature est de plus en plus médiatisée par les moyens et les systèmes techniques, ce qui ne peut qu'accélérer la séparation de l'homme et de la nature.

Outre, les formes existantes d'utilisation des ressources naturelles dans l'activité de production, on voit surgir de nouvelles qui font de cette activité un puissant facteur agissant sur la biosphère : elle exerce toujours davantage une influence directe et indirecte sur la structure chimique et les propriétés de l'atmosphère, sur le régime thermique de la planète, sur la radioactivité ambiante, sur les mers et les océans, etc.

L'activité économique de l'homme a pour conséquences l'**érosion** et l'épuisement des sols, la **pollution** des étendues d'eau, la diminution des réserves d'eau douce ainsi que des ressources de matières et d'énergie non renouvelables, le rejet dans la biosphère des déchets toxiques et biologiquement irrécupérables, l'influence des environnements urbains, des facteurs écologiques sur la santé physique et psychique de l'homme, sur le fonds génétique des populations humaines, etc.

L'Etat doit créer les conditions nécessaires à un contrôle social de l'osmose entre l'homme et la nature, menant une politique judicieusement orientée en matière de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles, ce qui va de l'optimisation écologique des entreprises anciennes et nouvelles, des processus technologiques, à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures économiques spéciales. Visant à préserver et améliorer le milieu d'habitat, à surmonter et prévenir les conséquences écologiques néfastes du progrès scientifique et technique.

C'est parce que la protection de l'environnement est un des problèmes globaux essentiels de notre temps qu'il importe de développer dans ce domaine une coopération étroite de tous les peuples et pays du monde.

IV- La maîtrise de la nature :

En présence d'une augmentation démographique dont on ne peut prévoir la durée, les problèmes économiques surgissent en foule : le premier est de nourrir les hommes, le second de les occuper.

La production agricole totale en **Amérique Latine** est passée de l'indice **100 en 1934 – 38**, à **131, en 1952 – 53**, c'est-à-dire qu'elle augmentait proportionnellement au nombre d'habitants et qu'elle ne permettrait guère une amélioration qualitative d'une alimentation dont on a souligné les cruelles insuffisances.

Les réformes internes, et notamment la redistribution des terres, ne donnent pas toujours les résultats escomptés, par manque de préparation des bénéficiaires.

En matière d'aménagement de la propriété rurale, les questions économiques et sociales se doublent donc d'un sérieux problème de formation technique. Quand on l'aura résolu, on pourra obtenir des rendements sensiblement accrus.

Une autre solution adoptée consiste à accroître la superficie des terres cultivables grâce à l'**irrigation** ou au **drainage**.

Il y a aussi plusieurs obstacles à la formation des structures économiques, si, comme pour l'agriculture, le manque de compétence et de qualification professionnelle est une lourde gêne, il faut aussi mentionner l'insuffisance de la prospection minière, la carence d'un réseau de transports cohérent et dense, la mauvaise distribution des sources d'énergie et leur exploitation trop souvent spéculative et, par-dessus tout cela, la pénurie de capitaux.

V- La question paysanne :

Le paysan est un facteur fort important de la population, de la production et du pouvoir politique.

Jusqu'ici le paysan ne s'est, la plupart du temps, avéré un facteur politique que par son apathie, fondée sur l'isolement de la vie des champs. Mais, bien des choses ont changé. Le développement de la forme capitaliste de production a porté le coup mortel à la petite exploitation agricole. Elle décline, périclète irrémédiablement. La concurrence de l'Amérique du nord et du sud, ainsi que de l'Inde et de la Chine, a inondé les marchés de céréales à bon marché, si bon marché qu'aucun producteur indigène ne peut entrer en lutte avec ses producteurs étrangers. Le grand propriétaire et le petit paysan voient tous les deux au même titre leur ruine se consommer sous leurs propres yeux. Et comme tous les deux sont propriétaires terriens et campagnards, le grand propriétaire se pose comme le champignon des intérêts du petit paysan et ce dernier l'accepte- dans l'ensemble-comme tel. Lui qui a, sur tous les autres partis, l'avantage de voir clairement l'étroite relation qui unit les causes économiques aux effets politiques, doit-il le laisser tranquillement voué à la ruine entre les

mains de ses faux défenseurs jusqu'à ce qu'on l'ait transformé d'adversaire passif en adversaire actif de l'ouvrier d'industrie ? Et nous voilà au cœur même de la question paysanne.

La population agricole est composée d'éléments très différents : (voir sociologie rurale).

La famille, et plus encore le village, se suffisaient à eux-mêmes et produisaient à peu près tout ce qui leur était nécessaire. C'était presque l'économie naturelle à l'état pur. La production capitaliste a mis fin à cet état de choses au moyen de l'économie monétaire et de la grande industrie. Les impôts, les mauvaises récoltes, les partages, les procès, conduisent les campagnards les uns après les autres chez l'usurier, bref, notre petit paysan, comme toute survivance d'un mode de production dépassé, est irrémédiablement condamné à la ruine. C'est un futur prolétaire. Plus aussi le social-démocrate qui parle de transfert de la propriété foncière à la communauté lui paraît être un ennemi aussi dangereux que l'usurier et l'avocat.

Comment la social-démocratie peut-elle dissiper ce préjudice ? que peut-elle offrir au petit paysan qui est en train de mourir, sans devenir infidèle à elle-même ?

Nous trouvons ici un point d'appui pratique dans le programme agraire des socialistes français : il est d'autant plus digne d'attention qu'il provient du pays classique de l'économie paysanne.

Au congrès de Marseille, de 1892, on adopta le premier programme agraire du parti. Celui-ci réclame, pour les ouvriers agricoles non possédants (journaliers et valets de ferme) : minimum de salaire fixé par les syndicats ouvriers agricoles et les conseils municipaux ; conseils de prud'hommes agricoles, composés pour la moitié d'ouvriers ; interdiction pour de la vente des terrains communaux et affermage des domaines de l'Etat aux communes ; qui loueront aux fins de culture en commun toute cette terre, à des familles associées de travailleurs agricoles non possédants avec interdiction d'employer des salariés, et sous le contrôle de la commune ; caisses de retraite pour les vieillards et les invalides, alimentées par un impôt spécial sur la grande propriété foncière.

Pour les petits, on vise tout particulièrement les fermiers, en revendiquant l'achat par la commune de machines agricoles, destinées à être louées à prix de revient aux paysans, l'achat d'engrais, de tuyaux de drainage, de semences, enfin, des cours gratuits d'agronomie et des champs d'expérimentation agricole.

La révision du cadastre est un vœu pieux permanent de tous les libéraux et même des bureaucrates dans toute l'Europe occidentale, sans que pour cela le régime capitaliste en éprouve un dommage essentiel.

En tout cas, nous en sommes là maintenant : les considérants du programme peuvent déclarer purement et simplement que le devoir impérieux du socialisme est de :

« Maintenir en possession de leurs lopins de terre contre le flux, l'usure et les empiètements de nouveaux seigneurs du sol, les propriétaires cultivant eux-mêmes ».

« il y a lieu d'étendre cette protection aux producteurs qui, sous le nom de fermiers et de métayers, font valoir des terres des autres, et qui, s'ils exploitent des journaliers, y sont en quelque sorte contraints par l'exploitation dont ils sont eux-mêmes victimes ».

« Coaliser dans la même lutte contre l'ennemi commun, la féodalité terrienne, tous les éléments de la production agricole, toutes les activités qui à des titres divers mettent en valeur le sol national ».

« Abolition de tous les impôts indirects et transformation des impôts directs en impôt progressif sur les revenus dépassant 3 000 F (soit 300.000 F Cfa) »

« La suppression de l'impôt foncier pour les propriétaires cultivant eux-mêmes, et diminution de cet impôt pour ceux dont la terre est grevée de dettes hypothécaires ».

« La liberté de la chasse et de la pêche, sans autre limite que les mesures nécessitant la conservation du gibier et du poisson et préservation des récoltes ».

« Organisation d'un service gratuit de médecine et service de pharmacie à prix de revient »,

« Indemnité, pendant la période d'appel, aux familles des réservistes ».

« Abaissement des tarifs de transport pour les engrais, les machines et les produits agricoles » ;

« Mise à l'étude immédiate d'un plan de travaux publics ayant pour objet l'amélioration du sol et le développement de la production agricole ».

L'essentiel du programme est de faire comprendre aux paysans que l'on ne peut sauver et conserver leur propriété qu'en la transformant en une propriété et une exploitation coopératives.

Marseille, du 24 au 28 septembre 1892.

VI- Sécurité alimentaire et nutrition:

Une faim chronique sape la productivité des gens et les rend plus vulnérables à la maladie. La sécurité alimentaire s'est dégradée depuis l'indépendance en Afrique subsaharienne : les graves pénuries alimentaires, qui étaient exceptionnelles en 1960, sont désormais fréquentes. Au niveau des ménages, la sécurité alimentaire dépend directement des résultats de l'agriculture. Dans de nombreux pays, la malnutrition a un caractère saisonnier : elle s'aggrave avant la récolte, au moment où les approvisionnements alimentaires s'épuisent. Le déficit alimentaire s'aggrave les années de sécheresse. Les famines récurrentes des années 1980 ont montré d'une manière éclatante le degré considérable d'insécurité alimentaire dans la région.

Exprimée en valeur énergétique, la consommation alimentaire de l'Afrique subsaharienne s'est située en moyenne, entre 1965 et 1986, à 2100 calories par personne et par jour, soit environ 85% des rations recommandées. On estime que le quart environ de la population de l'Afrique subsaharienne- plus de 100 millions de gens- obtient, en faisant la moyenne des « bonnes » et des « mauvaises » années, moins de 80% de la ration calorique que commandent la FAO et l'OMS.

Durant les années de sécheresse et les autres mauvaises années, le nombre serait encore plus élevé.

Les pays du sahel et la zone centrale de la région australe (Botswana et les régions avoisinantes), où les précipitations sont peu abondantes et irrégulières, forment un noyau d'insécurité alimentaire, mais toutes les sous régions comptent des pays qui connaissent, à des degrés divers, le même problème.

L'insécurité alimentaire sévit également dans les pays qui sont le théâtre de guerres civiles (Angola, Ethiopie et Mozambique) ; dans les pays dont l'infrastructure est faible (Ouganda et Zaïre) ; dans d'autres pays à forte population urbaine pauvre (Zambie et peut-être Soudan) ; et dans les pays où la gestion économique a provoqué l'arrêt de la croissance ou en a inégalement reparti les bénéfices.

Tout programme public qui vise à assurer une ration alimentaire minimum doit opérer une distinction entre pénuries alimentaires chroniques (dues à des déficits constants) et crises alimentaires passagères, causées par de mauvaises récoltes, des crises économiques ou des troubles civils. En outre, dans les ménages pauvres, les femmes et les enfants sont plus exposés à la malnutrition, ce qui montre que les interventions doivent viser à atteindre les groupes vulnérables bien définis.

Pour réaliser l'objectif de sécurité alimentaire pour tous d'ici l'an 2020, il faut agir à la fois sur la demande et sur l'offre. Il est essentiel d'améliorer la production agricole, car c'est la croissance de l'agriculture qui assure l'accès de tous aux aliments. Cependant, il faut aussi intervenir sur la demande, notamment dans les cas des ménages dont les revenus et le pouvoir d'achat sont faibles ou instables.

A- Prévision des besoins alimentaires :

Il est difficile d'évaluer ce que seront les besoins alimentaires des pays africains pour les 30 années à venir, parce que toute prévision doit se fonder sur des hypothèses concernant les niveaux actuels de ration calorique, les futurs taux d'accroissement démographique et le comportement futur de la production. Il est nécessaire, néanmoins, d'estimer ce que seront les besoins futurs d'importations et d'aide alimentaire. La méthode employée est la suivante :

En 1986, la consommation calorique journalière moyenne des pays d'Afrique subsaharienne se situait aux alentours de 85% des besoins nutritionnels. Alors qu'en 1986 il y avait 8 pays dont la ration calorique moyenne était égale ou inférieure à 80% de la ration recommandée, les projections partent du principe qu'il n'y a aucun pays où, en 1988, la ration calorique moyenne était inférieure à 80% du minimum indispensable. Afin d'assurer la sécurité alimentaire de tous, on postule que la consommation calorique moyenne ne passe au moins à 110%, comme cela a été le cas des pays qui, comme la Chine, ont presque atteint le seuil de sécurité alimentaire.

L'écart entre les besoins et l'offre alimentaires au niveau régional est évalué dans le cadre de trois séries d'hypothèses :

. La production augmente de 4% par an et la croissance démographique tombe progressivement à 2,75% au cours de la période 1990-2020.

. La production nationale augmente de 4% par an et la population de 3,3%.

. La production alimentaire et la population nationales augmentent, respectivement, de 2 et 3,3%, pour rendre le pays moins tributaire des importations alimentaires.

Même avec une croissance annuelle de 4% de la production alimentaire nationale, les importations alimentaires doubleraient, passant de 10 à 20 millions de tonnes en 2010, mais pour tomber à 5 millions de tonnes en 2020. Il faudra répondre aux besoins d'importations alimentaires en combinant importations commerciales et aide alimentaire, mais sans décourager la production alimentaire nationale.

1- L'offre :

Pour répondre aux besoins alimentaires grandissants au moyen des cultures traditionnelles, il faudra apporter des améliorations complémentaires aux techniques de la transformation et du stockage des produits d'origine locale. L'accroissement de la demande céréales étrangères en Afrique subsaharienne s'explique en partie par le fait que le temps de préparation est plus court, cette qualité sera de plus en plus appréciée au fur et à mesure que l'urbanisation se poursuit et que les femmes auront de plus en plus à faire. Il faudra mettre au point des variétés de céréales dont la transformation puisse être groupée et qui soient plus faciles à transporter.

L'amélioration du stockage signifie un approvisionnement régulier des marchés locaux en produits alimentaires.

Si l'on examine la sécurité alimentaire sur le plan de l'offre, on voit qu'il faut éliminer les préjugés dont pâtissent les femmes agriculteurs en ce qui concerne l'accès au crédit, la vulgarisation et recherche-développement. La réforme des institutions financières par la libéralisation des critères de prêts et des modes de remboursement permettrait aussi d'accroître la productivité des femmes dans l'agriculture et d'améliorer leurs revenus commerciaux.

2- La demande :

Même si l'approvisionnement alimentaire s'améliore, la répartition des revenus et de la richesse, ainsi que la concentration régionale de la production, risquent de laisser d'importants segments de la société démunis du pouvoir d'achat nécessaire pour acheter des aliments de base en quantités suffisantes. A long terme, la solution consiste à améliorer les revenus et l'emploi. A court et à moyen terme, il pourra être nécessaire de recourir à diverses interventions, par exemple, à des subventions alimentaires ou à des programmes d'aide à l'emploi et au revenu en période de mauvaises récoltes, en plus des programmes d'aide nutritionnelle directe pour vaincre la malnutrition chronique des mères et des enfants.

Dans de nombreux pays, les subventions sont allées à tort, et souvent pour des raisons politiques, à une population urbaine qui n'est pas pauvre. Il est indispensable de cibler précisément les subventions alimentaires sur les groupes vulnérables. En raison de la faiblesse des structures institutionnelles et administratives, il paraît essentiel de les programmes d'un mécanisme d'auto ciblage en utilisant des produits économiquement (mais non nutritionnellement) inférieurs, comme les céréales secondaires. On pourrait essayer un ciblage par région, auquel cas l'intervention serait limitée aux régions connues pour compter un fort pourcentage de population sujette à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition.

L'absence de discrimination salariale peut attirer des femmes vers les travaux publics, comme dans la région de **Maharashtra** en Inde.

L'exercice d'un emploi productif par les femmes peut aider à améliorer la situation nutritionnelle, notamment celle des enfants. Bien que les travaux publics puissent aider les femmes dont le gagne-pain traditionnel est de plus en plus menacé, seuls le Botswana et la Mauritanie ont adopté cette formule sur la base de programmes de nutrition.

3- Salubrité des aliments :

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par la qualité et la provenance des produits qu'ils consomment et obtenir des garanties quant à leur qualité et leur salubrité.

Le secteur agricole travaille au développement et à la mise en œuvre de systèmes de traçabilité. La traçabilité permet de localiser et de connaître l'historique d'un aliment à toutes les étapes de la chaîne alimentaire. Pour y arriver, l'identification des produits doit être maintenue dans tous les maillons de l'industrie, de la ferme jusqu'au consommateur.

L'implantation d'un système de traçabilité permet, non seulement de rencontrer les nouvelles exigences du consommateur, mais donne aux gouvernements et à l'industrie, la capacité de circonscrire et de solutionner un problème de santé humaine ou animale, dans les plus brefs délais. En plus de limiter les pertes économiques et de protéger la valeur des cheptels, cette capacité de réagir rapidement protège l'accès aux marchés internationaux et ouvre de nouvelles portes quant aux marchés d'exportation, notamment vers les pays où la traçabilité des aliments est déjà implantée.

VII- L'Agriculture : vers un développement international :

L'UPA-DI (Union des Producteurs Agricoles pour le Développement International) lie des partenariats entre organisations paysannes d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Asie. Dans le contexte de la mondialisation des échanges commerciaux, le développement durable de l'agriculture passe nécessairement par la mondialisation des solidarités, les systèmes collectifs de mise en marché des produits agricoles et toute autre initiative structurant l'avenir de l'agriculture dans les pays en voie de développement.

Pour bien se développer, l'agriculture doit bénéficier d'un encadrement législatif adéquat et des politiques permettant sa professionnalisation et l'obtention de revenus plus décents pour ses artisans. Il faudrait donc une agriculture viable, économiquement rentable, socialement juste, culturellement adaptée et respectueuse de l'environnement.

1- La stratégie agro-environnementale : Exemple : le Québec

Depuis de nombreuses années, les agriculteurs font la promotion et l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, déterminant ainsi les priorités d'intervention pour les années à venir.

Entre 1998 et 2003, des progrès significatifs ont été observés au Québec :

- L'entreposage des fumiers : la proportion du cheptel dont les fumiers et lisiers sont entreposés de façon étanche est passée de 66% à 73% ;
- la valorisation des engrais de ferme :
la proportion de ce plan de fertilisation est passée de 42% à 77% ;
- les quantités d'engrais minéraux de phosphore achetées ont diminué de 31% ;
- des techniques de conservation des sols sont passées de 36% à 44% ce qui représente une augmentation de 110 000 hectares ;
- mise en place d'un réseau d'agents régionaux en agroenvironnement, développé les clubs-conseils ;
- contribuer à la fondation de l'Institut de Recherche et Développement en Agroenvironnement (IRDA), etc.

◆ Les partenaires en Afrique de l'ouest :

Divers partenaires dans le cadre du projet d'appui au développement des compétences de leaders agricoles (PADCL), en ce qui concerne le commerce international : sept pays dont le Bénin, le Burkina- Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal.

2- Stratégie de lutte contre la pauvreté :

Le rapport sur le développement dans le monde 1990 recommande l'adoption par les pays en développement d'une stratégie à deux volets :

- le premier consiste à encourager une croissance économique reposant sur une large base. Les politiques qui mettent à profit ce que les pauvres ont de plus abondant, à savoir leur main-d'œuvre, contribuent à une croissance rapide et à la réduction de la pauvreté ;
- le second volet consiste à assurer aux pauvres l'accès aux services sociaux, en particulier, à l'enseignement primaire, aux soins de santé de base, de nutrition, bref, à tous les gains engendrés par la croissance économique. Il faut aussi veiller à ce que les programmes de dépenses publiques encouragent les secteurs d'activité qui emploient les pauvres, et à ce que ceux-ci ne soient pas lésés dans la prestation des services - routes, irrigation, vulgarisation agricole. Elle préconise l'instauration d'un système de transferts ciblés et de filets de protection sociale en tant qu'éléments essentiels de la stratégie de base. Les deux principaux aspects de ces mesures sont :
- l'analyse des politiques, des programmes et des institutions de chaque pays pour déterminer s'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté ;
- des recommandations concernant la politique de la Banque à l'égard des pays et la conception de son programme d'aide destiné à soutenir et compléter les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté.

Deux mémorandums économiques récents, l'un sur l'Inde et l'autre sur la Malawi, illustrent bien le genre d'analyse nécessaire. L'un et l'autre commencent par une analyse classique des faits économiques récents et par une évaluation macroéconomique. Puis ils examinent les tendances de la pauvreté et les caractéristiques des pauvres, notamment leur implantation, leurs caractéristiques démographiques, leurs sources de revenu, la structure de leurs dépenses, leur accès aux services sociaux, etc. Le « profil de pauvreté » qui en résulte sert de base à l'analyse de l'interaction des politiques macroéconomiques et sectorielles, d'une part, et de l'incidence de la pauvreté, de l'autre.

A partir de là, l'analyse tente d'identifier les facteurs qui sont à l'origine des phénomènes observés en d'en tirer des conclusions pour la politique générale, à déterminer les liens entre les deux.

Elaboration des stratégies d'aide a pour but de faire en sorte que, par son volume et sa composition, l'aide soutienne et complète les efforts entrepris par chaque pays. De nombreux facteurs-politiques, institutionnels et économiques- influent sur leur conception. Elles obéissent cependant à quelques **principes généraux** :

- Le volume, si les politiques, les programmes et les institutions d'un pays sont largement compatibles avec la stratégie, il y a lieu de lui accorder une aide substantielle, car il prouvé que c'est en pareil cas que l'aide extérieure est plus efficace. A l'inverse, le volume de l'aide est moyen.
- La composition des prêts, si les revenus des pauvres augmentent rapidement mais que leur accès aux services sociaux stagne, la Banque collaborera avec le gouvernement pour rétablir l'équilibre en mettant l'accent sur la fourniture de services sociaux qui profitent aux pauvres.

Etablissement d'une base de données :

L'analyste doit exploiter au maximum les sources actuelles (documents, enquêtes monographiques), la qualité de l'analyse dépend des données de base. L'étude pour la mesure des niveaux de vie et le projet relatif aux dimensions sociales de l'ajustement aident les pays à réaliser ces enquêtes grâce aux indicateurs socio-économiques.

VIII- Aménagement du Niger :

Dès 1919, le Gouverneur Général **Merlin** confia à l'ingénieur **Emile Béline** qu'un long séjour aux Indes avait préparé à ce travail, la mission de prospecter la zone soudanienne du Niger, en vue d'établir un avant projet d'irrigation et d'aménagement concernant la partie située entre Bamako et le lac Débo.

Après un essai (1922 – 1923), confié, faute de personnel, à une entreprise privée, le gouvernement général créa, en 1924, à Dakar, le Service général de l'Hydraulique Agricole et des Textiles, sous la direction compétente de M. Emile Béline.

Les premières études confirmèrent, en la précisant, dit M. Bauzil, la structure rigoureusement deltaïque des régions situées entre Ségou et le lac Débo. On reconnu ainsi les terrains jusqu'à 400 km au Sud de Sansanding.

Les travaux de **J. Vuillet**, qui fut un précurseur, comme **Vilalis** en irrigation, puis les essais de **Diré** et d'**El Oualadji** confirmaient la valeur des cotons égyptiens cultivés en zone saharienne.

L'Allen, variété originaire des Carolines, semblait l'espèce à préférer un peu plus au Sud ; elle fut importée du Nigeria.

Enfin, plus récemment, on fonde sur le **Budi** (du nom du Directeur du laboratoire de chimie de Ségou : **M. Budichowski**), hybride indien **Garohills** (**Gossipium indicum**) X **Karanga** (**Gossipium indicum**), les plus grands espoirs.

Créé le **15 Janvier 1932**, l'Office du Niger a reçu son statut à cette date, et un **décret du 4 Novembre 1937** va le modifier quelque peu, surtout dans la composition du Conseil d'Administration :

M Emile Béline devient Directeur Général en Afrique, à Ségou, et **M. Bauzil**, ingénieur de l'école polytechnique, devient Directeur général adjoint.

L'unité de vue étant admise, la méthode des petits paquets évitée, les buts à poursuivre n'ont plus varié, et ils peuvent être ainsi résumés :

Aménagement sur la rive droite du Niger, dont la lère réalisation devait être près de Bamako, le système de Sotuba, aujourd'hui terminé ;

- a. Construction du barrage dit de Sansanding et irrigation par gravité de la partie septentrionale du delta central, par un système hydraulique utilisant au maximum le réseau des anciens défluent du fleuve ;
- b. Protection, par construction d'une digue, des plaines basses du Macina contre les crues du Niger ;
- c. Etudes diverses, météorologiques, géologiques, topographiques, hydrauliques, agronomiques et sociales, en vue d'en déduire les possibilités de mise en valeur du Moyen Niger, et qui sont presque infinies, car on peut admettre, sans exagération, que plus d'un million d'hectares sont susceptibles d'être aménagés.

d. Au point de vue agronomique, les recherches ont été poursuivies en un certain nombre de points, dont le climat pouvait être considéré comme caractéristique d'une zone. C'est ainsi que débutèrent la première station expérimentale de **Niènèbalé en 1921**, **Banankoro et Soninkoura, Diafarabé en 1922**, **Signiné en 1924**, **Sokolo en 1929**, **Kayo en 1930**.

Il est désormais établi que l'étendu des terres régulièrement irrigables et faciles à mettre en valeur, atteint **80 à 95 000 hectares**.

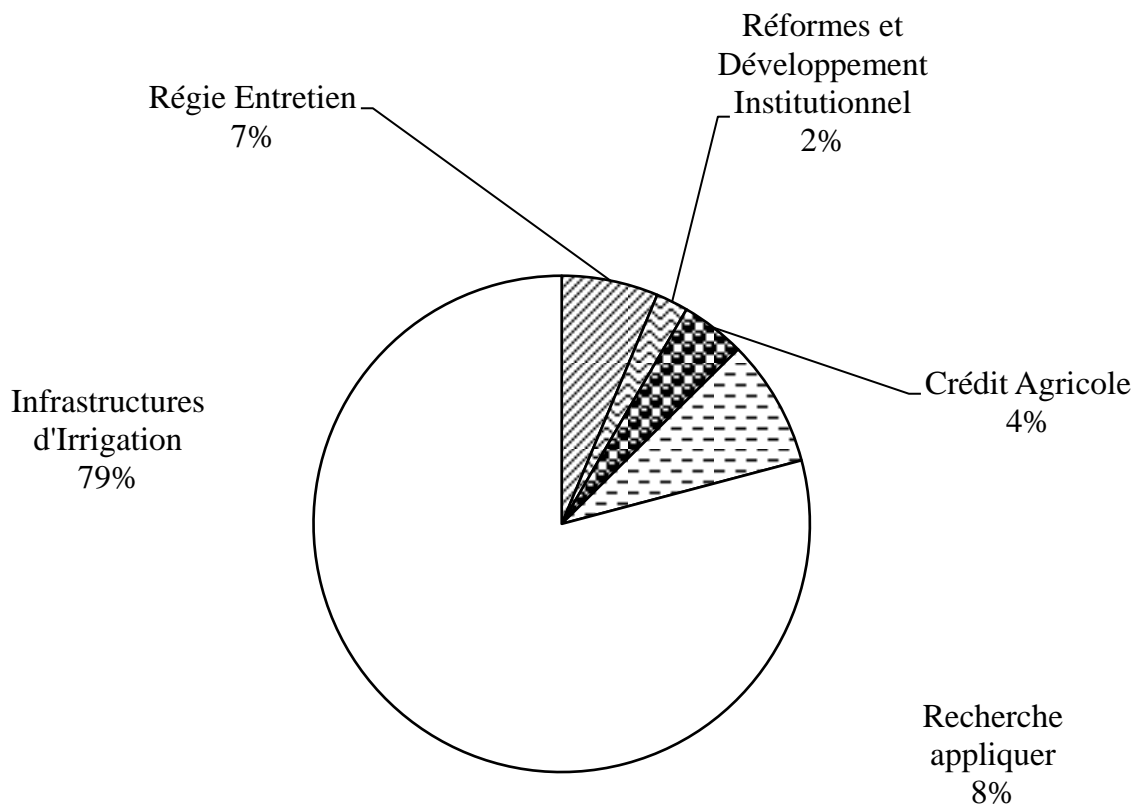
Les Indigènes utilisent déjà **7.000 ha** sur les **10.000 ha** qui composent la zone périphérique Nord du **lac Télé** et **5 à 6.000 ha** sur les **45.000 ha** que représente la surface du lac.

Le système hydraulique du Niger et de ses affluents permet donc l'aménagement de plus de **1.000.000 hectares** contre **112 000 ha** actuels. Ce qui permettrait au Mali de couvrir les **150.000 tonnes de riz importé** chaque année des autres pays producteurs.

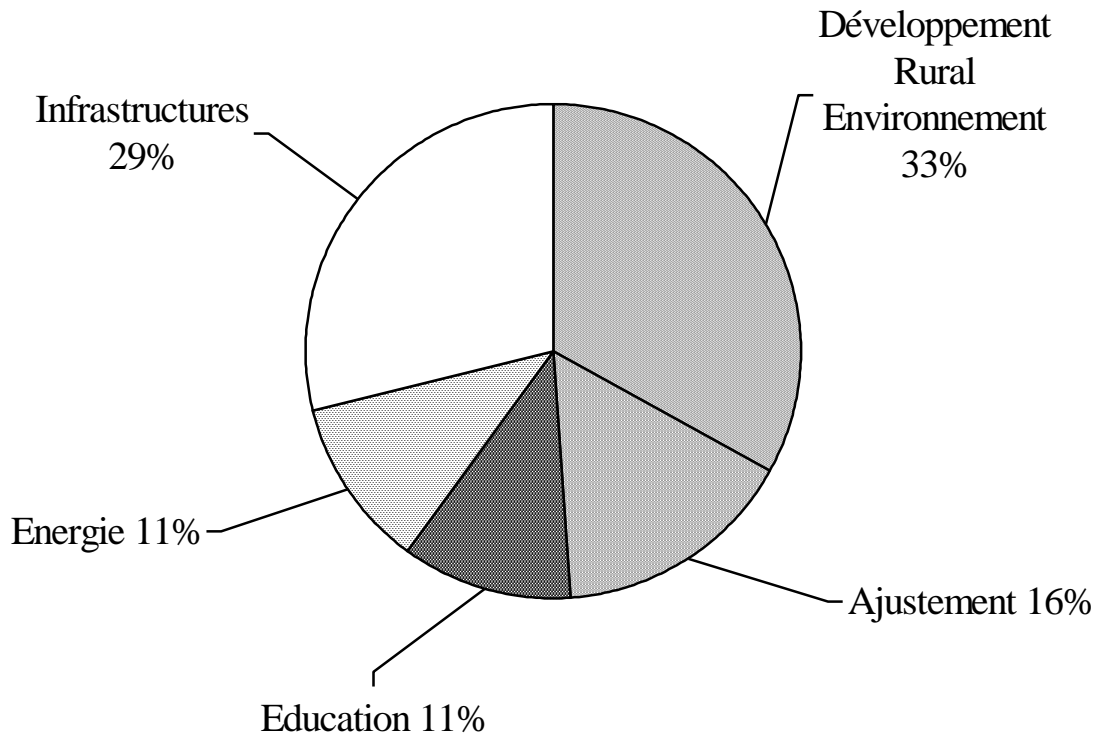
C'est l'explication du programme de **31 aménagements fonciers agricoles** repartis par région économique :

Région de Bamako 12 aménagements couvrant				6 275 ha
Ségou	7	-		32.000 ha
Mopti	4	-		16.000 ha
Gao	2	-		5.000 ha
Sikasso	6	-		2.700 ha
Total : 31 aménagements couvrant				61 975 ha

**PROJET DE CONSOLIDATION DE L'OFFICE DU NIGER
(INVESTISSEMENTS PAR COMPOSANTE)**



FINANCEMENT BANQUE MONDIALE DE 1966 A 1994 REPARTION PAR SECTEUR



Source : Rapport Banque Mondiale.

Aussi, lors de l'éclatement de la Fédération du Mali (Sénégal –Soudan) , le Congrès de l'USRDA du 22 septembre 1960decida de choisir la voie socialiste de développement national, la façon la plus rationnelle pour les masses laborieuses de progresser, dans un pays sans industries.

Il est vrai que les obstacles rencontrés par le Mali sur la voie du développement socio économique sont aussi : un grand nombre d'agriculteurs à basse productivité, une industrialisation restreinte et incomplète ;

l'hypertrophie et parasitisme des secteurs secondaire et tertiaire. Par exemple la société des briqueteries n'emploie que 91 personnes bien que la construction connaisse un véritable essor ;

un autre handicap au développement du Mali consiste en une situation de subordination économique : « --- dépendance aggravée et pérennisée par le fait que les productions marchandes et les exportations de chacun d'eux a favorisé l'établissement de la monoculture --- ». Pour le Mali, c'était le coton qui, représentant 60% de la valeur globale des exportations totales, était la « monoproduction » pour les industries coloniales.

Le socialisme malien était de tendance collectiviste avec planification généralisée et autoritaire : épargne forcée – investissement humain (Algérie –Ghana –Guinée –Mali) par opposition aux tendances mixte et conservatrice dont le tare fut d'avoir « brûlé » des étapes en voulant passer du sous-développement au vrai socialisme sans passer par les phases capitaliste et monopoliste d'Etat.

3- Elevage :

Le Mali est un pays à vocation pastorale. L'élevage se pratique un peu partout, mais surtout les régions sahéliennes sont privilégiées.

Le Mali possédait avant la sécheresse de 1972 un cheptel important composé de :

5.000.000 de bovins,

12.000.000 d'ovins et de caprins,

500.000 chevaux.

Cet élevage est extensif et présente sous trois formes : nomadisme au Sahara, transhumance au sahel et sédentaire au sud.

L'Etat intervient dans le domaine de l'élevage en créant des centres de recherches zootechniques dont le but est d'améliorer la qualité du cheptel en viande aussi bien qu'en lait : les centres de Sotuba à Bamako, Niono dans la région de **Ségou** et **Madina Diassa** dans le cercle de **Yanfolila**.

4- Etude de cas : le gourma :

Présentation :

A- Les quatre temps de l'exploitation pastorale :

1- Juillet Août :

Les pluies survenant vers la mi-juillet ouvrent l'intérieur de la boucle aux nomades.

Ainsi les lieux de cure salée à proximité du fleuve voient- ils confluer de nombreux nomades : **Tin Asseyfi, Tin Ahara, Karouassa**, dans le Nord du Gourma, **Drougama, Dimamou, Amniganda** dans le Sud. La vie nomade est facile en cette saison. Le lait est abondant, on en fabrique un fromage « **gossi** », séché sur la paille ou du beurre. Beaucoup de gaspillage : le lait est donné aux chameaux et le petit lait souvent jeté.

Septembre- Octobre :

Avec le ralentissement des pluies les pâturages s'alourdissent de leurs graines en mûrissement. Les troupeaux ayant fait la cure de sel, **en Août** pour la plupart, se dispersent au maximum dans la quasi- totalité du Gourma.

Novembre- Décembre- Janvier :

Des la **fin Octobre**, la saison sèche règne dans le Gourma. La température transforme les pâturages en « **paille sur pied** ». La matière végétale a perdu toute sa teneur en protide, phosphate et phosphore. Deux possibilités alors pour les éleveurs : gagner les abords de la vallée du Niger à la « **haute tradition** » Tamacheq qui contrôlent le bourgou.

Aussi, arrivés au bord du fleuve, les troupeaux se scindent :

Du campement au fleuve pâturent les vaches laitières et les jeunes veaux. Le lait est vendu ou troqué contre du grain chez les villageois.

Le gros du troupeau mené par quelques bergers s'éloigne à une distance limite de **20 à 25 km**.

Février - Mars - Avril - Mai - Juin :

A partir de **Février - Mars**, la décrue commence à découvrir le bourgou, mais un double péril sanitaire menace les troupeaux (les refroidissements et distomatoses). Pour contraindre l'éleveur à la patience, les autorités maliennes **en 1968** fixent la date d'ouverture pour le cercle de **Tombouctou au 1er Mars**.

Cette occupation pastorale du bourgou pose de redoutables problèmes entre villageois. Mais des conventions administratives (par exemple celle du **10 juillet 1946**) du cercle de **Gourma- Rharous** attribue tous les bourgous aux nomades et précise avec rigueur leur partage entre tribus.

Tableau III .Cheptel du Gourma

Cercles	Estimations du service d'élevage	Animaux fréquentant le	
		Gourma	Tamacheq
Ansongo	220.000 bovins (1967)	38.000 bovins	
Gao	280.000 bovins (1967)	130.000 ovins caprins	
Bourem	200.000 bovins (1967)	1.300 caméliens	
Gourma- Rharous	400.000 bovins (967)	210.000 bovins	
Tombouctou	160.000 bovins (1967)	390.000 ovins caprins	
Diré	85.000 bovins (1967)	1500 caméliens	
Niafunké	375.000 bovins (1970)	72.000 bovins	
Douentza	300.000 bovins (1970)	129.000 ovins caprins	
Mopti	195.000 bovins (1970)	3.100 caméliens	
		460.000 bovins	
		895.000 ovins caprins	
		16.000 caméliens	
		100.000 bovins	
		305.000 ovins caprins	
		8.000 caméliens	
		40.000 bovins	
		100.000 bovins	
		100.000 bovins	
		50.000 bovins	

Source : « Pasteurs et paysans du Gourma »

Pour l'ensemble de la région de Gao le service de l'élevage estime le cheptel bovin à **1.900.000** animaux en 1969 alors que la campagne conjointe contre la peste bovine n'a porté que sur **1.055.000** têtes. D'après Bas. F., 1974.

Le complexe socio- économique et les conditions politiques plaçant les Kel Tamacheq et Peul en des situations variées de nomadisme-pastoralisme favorisent des structures différenciées de troupeaux, variété renforcée par la constitution d'un cheptel sédentaire.

Tableau IV. Catégories présentées sur les marchés.

Peul		Kel Tamacheq			
Nombre de					
Mâles 0 – 2 ans	7		4	4	
19					
3 - 5 ans	22	63		19	70
6 – 10 ans		33	47		
47					
Plus de 10 ans		1	0		
0			3,5		
Femelles 0 – 2 ans		11,5	7,5		
3 - 5 ans		8	37	7,5	30
6 – 10 ans		13	12		12
Plus de 10 ans		4,5	7		
7					

Source : SEDES, Mali, 1972. B.

Tableau IV. Direction des exportations.

	Côte – D'Ivoire	Ghana
1949	2.407	10.900
1951	3.206	9.680
1958	800	14.100
1961	900	11.000
1964	25.672	3.804
1968	7.000	7.900
1970	17.900	6.900
1971	19.500	13.400

Source : « Pasteurs et Paysans du Gourma ».

La part des exportations destinées au Ghana a régulièrement décru depuis la deuxième guerre mondiale et une réglementation récente (1971- 1972) a provoqué diverses inquiétudes.

Successivement, en Mai 1971, l'obligation faite aux maliens de vendre leur bétail à des commerçants ghanéens des marchés frontaliers, en Mars 1972 la création d'un office de commercialisation qui a le monopole des achats de bétail, simultanément la dévaluation de la monnaie ghanéenne sont les causes de décrue.

A la bordure méridionale du Gourma, les marchés nigériens et surtout voltaïques attirent les éleveurs maliens par leurs cours.

Les différentes taxes et pourboires s'élèvent à environ 4 700 F par bœuf d'exportation dont le prix d'achat est, selon l'âge de 30.000 à 40.000F.

Tableau V. Bovins présentés au Nord de la Haute - Volta

Zones	1966	1968	1970	1972
Djibo	28	94	13.094	15.210
Aribinda	1.153	938	951	1.690
Gorom –Gorom	8.230	6.463	8.903	11.145
Markoye	53.408	34.464	21.467	23.935

Source : Direction du service de l'élevage Ouagadougou.

Nota : La zone de Déou n'est pas contrôlée. (Janvier – Juillet).

Source : Sidikou A. 1973.

Au total, on peut estimer à **200.000 têtes** le troupeau présenté dont l'origine est le Gourma malien et dans lequel les transactions réelles portent sur **60 à 70%**, soit **120.000 bovins /an**.

B- Typologie de Bourem :

Tableau 1. Recensements démographiques de 1976 et 1987.

Périodes	Population Sédentaire	%	Population nomade	%	Population total
1976	54.047	59,6	36.656	40,4	90.703
1987	58.367	81,3	13.382	18,7	71.749

Source : 1 Leroux (H). Mars 1953.

IX- L'Etat des migrations :

Les migrations sont au Mali une vieille tradition. Hormis les « migrants professionnels », nous notons des aspects saisonniers entre villes et campagnes (exode rural).

Il résulte du fait que la paysannerie labourait la terre du seigneur, payait de nombreuses redevances et était personnellement dépendante dans maints pays.

Ensuite, elle se désintègre en couches distinctes : paysans pauvres, paysans moyens et bourgeoisie rurale. Ruinée, elle se transforme en un prolétariat rural qui vient grossir les rangs du prolétariat urbain.

Le recensement de 1976 avait calculé que 7% de la population malienne était le deuxième exportateur de main-d'œuvre de la région. Selon Van Westen, à l'UNICEF, 1989, on estime actuellement à 5% de la population rurale dont le tiers serait des femmes.

Les migrations sont actuellement liées à l'urbanisation. La plupart des migrants vont vers les villes.

Le taux d'accroissement par migration était de 8,7% par an, plus de 25 000 migrants se sont installés dans la capitale entre 1976 et 1983.

Des études sur le Sahel montrent que dans certaines campagnes en saison sèche, l'exode vers les villes peut atteindre 60 à 75% d'entre 15 à 35 ans.

Les populations des ménages ordinaires de Bamako sont estimées en avril 2000 à 1 072 000

personnes. Les hommes qui représentent 51,4% de cette population y sont légèrement majoritaires, ce qui revient à dire que plus que les hommes, les femmes ont tendance à émigrer un peu plus vers la capitale.

Comme dans les grandes villes des pays en développement, la population de Bamako est essentiellement jeune. L'âge moyen des bamakois est de 21 ans, plus d'une personne sur deux a moins de 20 ans et seulement 3,3% des habitants ont plus de 60 ans.

La grande majorité des personnes vivant dans la capitale sont donc soit d'âge scolaire, soit des actifs potentiels.

On peut cependant dire que, les migrations modernes entretiennent une relation étroite avec la transition démographique, qu'il s'agisse de l'urbanisation ou des migrations internationales. Elles répondent alors à des déséquilibres d'ordre démographique.

Les hommes sont devenus moins mobiles à la surface de la planète. Mais, la plupart des civilisations ont été fondées par une autre forme de migration, qui avec la transition démographique en viendra à se généraliser : l'urbanisation.

L'agriculture dégagera des surplus, de nouvelles activités étaient possibles et, ont pu germer et se développer en des lieux privilégiés ou il était avantageux de se regrouper pour produire et échanger (industrie, commerce, transport, tourisme...).

C'est ainsi que depuis la plus haute Antiquité, la ville a drainé une part non négligeable de l'excédent démographique de la campagne. Cependant, jusqu'aux temps modernes, la population urbaine est fortement dépendante d'une agriculture à faibles rendements.

Les progrès de l'agriculture et du commerce ouvrent à l'Europe la voie de l'expansion coloniale et de l'urbanisation.

C'est ainsi que les deux types de flux migratoires (exode rural et les déplacements internationaux) des temps modernes peuvent être rattachés à la transition. Dans les deux cas, les conditions sont réunies pour provoquer des déplacements massifs.

Au lieu de départ (la campagne ou la ville), l'évolution démographique dégage un excédent naturel important, au point d'arrivée (les villes ou les colonies), des activités nouvelles se développent et, avec elles, des espoirs de gains.

Les ruraux montent en ville, les européens peuplent l'Amérique.

Le Tiers-Monde à son tour est soumis à une pression démographique interne plus intense.

Le potentiel migratoire est contenu par la force de résistance que lui oppose son exutoire naturel. Cependant, l'urbanisation bat son plein dans les pays industriels où la proportion de population en ville dépasse **80%** et gagne le tiers-monde à grande vitesse.

X- Le projet d'appui aux communautés rurales : (PACR)

Mis en place par le Ministère du Développement Social, de la Solidarité et de Personnes Agées (**MDSSPA**), a pour but de créer les conditions d'une croissance accélérée et redistributive dans un contexte macro-économique de stabilité et d'ouverture porté par les communautés rurales.

Ce projet s'est fixé comme **objectifs** :

- Améliorer les conditions de vie des communautés rurales grâce à l'accès aux services sociaux de base ;
- Accroître les revenus des populations rurales à travers le financement d'investissements socio-économiques et environnementaux ;
- Favoriser la durabilité environnementale dans les zones rurales en assurant la promotion des meilleures pratiques de gestion des ressources naturelles.

Le projet intervient dans **54 communes** couvrant environ 1 000 villages, d'une population d'environ 800 000 habitants repartis entre 18 cercles de quatre régions du Mali qui sont : Tombouctou, Mopti, Ségou et Sikasso.

QUESTIONS :

- 1) Décrivez le cadre institutionnel de ce projet.
- 2) A quoi servent les fonds d'initiatives communales ?
- 3) Citez les critères d'éligibilité des micro-projets et les secteurs d'intervention.

XI- Les différents types de société :

L'objet premier de la sociologie est l'étude des sociétés dites « **primitives** » ou « **traditionnelles** ».

La société désigne l'organisation juridico – économique d'une nation ou des groupes d'hommes, vivant sur le même territoire. Elle se fonde également sur des politiques, des formes de gouvernement, des législations, à la morale, à l'économie, etc.

Les sociétés connaissent un progrès continu, dans lequel l'organisation devient de plus en plus complexe (**Spencer, Durkheim, Comte, Marx**).

Les travaux des évolutionnistes consacrés à la classification des sociétés anciennes, distinguent **trois types de sociétés** :

A- La communauté primitive :

Type de société constituant un regroupement ferme reposant sur la propriété collective des moyens de production, le travail collectif avec forme naturelle de sa division entre hommes et femmes, adultes et enfants, ainsi que sur la répartition et consommation communes des produits fabriqués.

La vie économique, familiale, religieuse et rituelle des communautés se distinguait généralement par la consolidation du groupe de parents descendant d'un ancêtre commun et portant un nom clanal commun. Les liens de parenté et les unions conjugales étaient la base sur laquelle se développaient les relations interclanales dans les différentes sphères de la vie matérielle et intellectuelle, les relations qui servaient de base à la société de clan et engendraient l'organisation tribale.

B- La société féodale :

Type de société qui se définit avant tout par le fait que la terre, moyen principal de production, est la propriété de la classe dominante des féodaux, mais que ce sont les petits producteurs, les paysans qui la cultivent avec leurs forces physiques et leurs instruments.

Le principal rapport économique de la féodalité trouve son expression dans la rente féodale qui est un surproduit prélevé par les seigneurs sous forme de corvées, de prestations pécuniaires et en nature (rentes féodales).

C- La société moderne :

Elle a plusieurs traits distinctifs : la démocratisation des institutions, le développement d'un savoir rationnel, l'essor de l'individualisme, la laïcisation, l'efficacité productive Interrogations sur l'industrie (Saint Simon), le capitalisme (Marx) ou légalisation des conditions (Tocqueville).

Conclusion :

Nous pouvons affirmer avec les auteurs évolutionnistes que les sociétés humaines connaissent un progrès continu et permanent dans lequel l'organisation devient de plus en plus complexe. Et que cela s'observe à travers les institutions sociales et les techniques matérielles.

XII- Les classes sociales :

S'appuyant sur les matériaux de l'ouvrage de Morgan « Ancient society », ainsi que sur d'autres données de la science, Engels montre que l'accroissement de la productivité du travail et la division du travail conduisirent à l'apparition de l'échange, de la propriété privée, à la destruction du régime de la communauté primitive et à la formation des classes.

On appelle classes, de («Vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production sociale, par leur rapport (la plupart du temps fixe et consacre par les lois) avec les moyens de production, par leur rôle dans l'organisation sociale du travail, donc, par les moyens d'obtention et l'importance de la part des richesses sociales dont ils disposent. Les classes sont des groupes d'hommes dont l'un peut s'approprier le travail de l'autre, à cause de la place différente qu'il occupe dans une structure déterminée de l'économie » (Lénine : œuvres, t. 29, p. 425).

Il en a toujours été dans l'histoire, et l'on observe que, dans toute société où les moyens de production sont propriété privée, il existe deux classes complémentaires qui constituent la base fondamentale de la société : dans l'Antiquité, praticiens possesseurs de la terre, et esclaves qui la travaillent et qui sont eux aussi propriété des praticiens ; au Moyen-âge, classe des seigneurs féodaux et classe des serfs.

Les deux classes fondamentales sont toujours antagonistes par nature. Dans la société capitaliste, de nos jours, on distingue :

A- La bourgeoisie :

Dans la tradition marxiste, désigne la classe dominante au sein du mode de production capitaliste. Plusieurs « variantes » : industrielle, commerciale, bancaire. Trois piliers essentiels au XIXe siècle : le barreau, la médecine et l'entreprise.

Classe sociale définie par sa place dans le processus de production (pas de travail manuel), par ses revenus, son rôle politique (par exemple : en France lors de la R.B.F. de 1789), historique (le développement du capitalisme, de l'industrialisation), son idéologie (par exemple : la liberté, l'égalité de droit, la démocratie parlementaire, etc.).

B- Le prolétariat : (la classe ouvrière)

En régime capitaliste, c'est la classe des salariés privés de moyens de production, qui vendent leur force de travail et sont exploitées par le capital.

Le progrès technique et scientifique diversifie la composition de la classe ouvrière qui comprend, outre les ouvriers occupés dans l'industrie et l'agriculture, la grande masse des salariés du secteur tertiaire ainsi que les travailleurs intellectuels.

C- La paysannerie :

Classe occupée dans la production agricole et ayant en sa possession ou bien en jouissance, à des conditions déterminées, les moyens de production indispensables. Classe principale sous la féodalité, elle fut opprimée et exploitée par les propriétaires fonciers (féodaux). La paysannerie menait contre ces derniers une lutte qui se transformait en longues et opiniâtres guerres paysannes. Sous le capitalisme, elle se désintègre en couches distinctes : paysans pauvres, paysans moyens et bourgeoisie rurale. Ruinée, dépossédée de ses terres, elle se transforme en un prolétariat rural qui vient grossir les rangs du prolétariat urbain.

Pour Marx, les classes sociales sont « inscrites » dans la réalité sociale et existent indépendamment de celui qui cherche à les dénombrer. Leurs luttes déterminent le changement social.

La lutte de la classe ouvrière conduit nécessairement à la révolution socialiste et à l'instauration de la dictature du prolétariat qui a pour objectif la disparition de toutes les classes, l'établissement d'une société sans classes : la société communiste.

Sous le capitalisme, la lutte des classes vise la toute puissance des monopoles. Cette lutte rassemble au tour du prolétariat des couches essentielles de la société, qui ont intérêt à la sauvegarde de la paix et à la satisfaction de leurs revendication démocratiques.

Par contre, pour R. Boudon, H. Mendras, F.Bourricaud ou J.Lautman, la notion de classe sociale n'est pas un concept sociologique pertinent. La conscience d'appartenir s'atténue et semble le fait des seules classes moyennes. A. de Tocqueville quand à lui, place l'essence des sociétés modernes sur un autre plan. Selon lui, ces sociétés se caractérisent par « l'égalité des conditions, principalement sociales et juridiques des individus. Cette égalisation, fondement de la démocratie, fait naître des sociétés où chacun se considère comme l'égal de tous. Maintenant, « cadres supérieurs peuvent choisir de vivre comme des prolétaires, et les hippies et les ouvriers peuvent vivre bourgeoisement »(Le changement social, A. Colin 1983, P.128).